

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 12 avril 2018 à 9 h 00 au siège de la Communauté au 1002, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;
M. Martin Dampousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

RENCONTRE avec le président général de l'Union des producteurs agricoles, M. Marcel Groleau, notamment pour le projet Tous ruraux. Il sera accompagné de M. Charles-Félix Ross, directeur général de M. Simon Marmen, directeur des relations gouvernementales et des communications.

PRÉSENTATION des états financiers de la Communauté pour l'exercice 2017 et sur l'endettement total net à long terme par la trésorière de la Communauté, Mme Carolle Belley, et le vérificateur, M. Pierre Vallerand, cpa, ca, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

CE18-075

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 22 MARS 2018

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 mars 2018.



CE18-076

AJUSTEMENT SALARIAL POUR L'ANNÉE 2018

Il est résolu d'autoriser le directeur général à répartir pour l'année 2018 entre les employés, en fonction de l'évaluation du rendement, l'ajustement à l'évolution du marché de référence établi à 2,2 % de la masse salariale selon le rapport de la firme Normandin Beaudry du mois de mars 2018.

CE18-077

PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE JOLIETTE

Il est résolu d'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Communauté n'est pas favorable au Premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (PSADR) de la MRC de Joliette visant notamment la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales (orientation 10) puisque ce premier projet de schéma ne contribue pas la consolidation de son pôle principal de services et d'équipements comme l'exige le Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour les MRC sur le territoire de la Communauté, et ce, dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et périmétropolitaine.

CE18-078

ENTENTE SECTORIELLE AVEC LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

Il est résolu de recommander au Conseil d'approprier une somme de cinq cent vingt-cinq mille dollars (525 000 \$) à même le Fonds de développement métropolitain pour la contribution de la Communauté à une entente sectorielle de développement de l'agriculture et du secteur bioalimentaire ;

Sous réserve de cette appropriation, d'autoriser le directeur général

À finaliser et signer une entente sectorielle d'une durée de trois ans sur le développement de l'agriculture et du secteur bioalimentaire de la Communauté avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et le Secrétariat à la région métropolitaine visant à appuyer la mise en œuvre des actions du Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles et des outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole des MRC et des agglomérations du territoire de la Communauté ;

À élaborer et à signer une convention avec tout organisme admissible à une aide financière découlant de cette entente sectorielle.

Arrivée de Mme Vodanovic
et de M. Dorais.



CE18-079

ENTENTE AVEC L'ARTERRE

Il est résolu

D'adhérer au service L'Arterre pour une durée de trois ans et, à cette fin, d'autoriser le directeur général à convenir et signer une entente avec le Centre de référence en agriculture et en agroalimentaire du Québec pour un montant maximum toutes taxes comprises de 39 100 \$ annuellement ;

D'autoriser le directeur général à conclure et signer toute entente administrative visant à assurer une complémentarité entre adhérents au service L'Arterre avec tout organisme qui adhère à ce service au nom d'une région administrative dont le territoire recoupe celui de la Communauté.

CE18-080

DÉPOTOIR NUCLÉAIRE À CHALK RIVER

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a transmis à la Commission canadienne de sûreté nucléaire une série de 31 questions et commentaires concernant la réalisation du projet de dépotoir nucléaire de Chalk River ;

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau s'oppose à ce projet, sous sa forme actuelle, par la résolution numéro CM-2017-837 ;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal est préoccupée par la présence d'installations de gestion ou de stockage de déchets nucléaires à proximité de la rivière des Outaouais ainsi que de milieux aquatiques et humides et les risques de contamination qui leurs sont associés en cas de fuite ;

ATTENDU QUE la Communauté s'inquiète de la méthode de stockage qui sera utilisée ainsi que la caractérisation qui sera faite des colis pour déterminer leurs seuils de radioactivité et d'en disposer de façon appropriée; et de la gestion des eaux de pluie et de fonte des neiges, ainsi que des eaux de ruissellement sur le site ;

ATTENDU QUE l'aménagement du dépotoir nucléaire de Chalk River à proximité de la rivière des Outaouais dans sa forme actuelle est susceptible de menacer la source d'approvisionnement en eau potable d'une importante proportion des citoyens du Grand Montréal ;

Il est résolu

D'appuyer la Ville de Gatineau et de s'opposer au projet de Chalk River, sous sa forme actuelle, compte tenu notamment de son impact potentiel sur les sources d'approvisionnement en eau potable ;

De demander à l'Union des municipalités du Québec d'appuyer la Ville de Gatineau et la Communauté métropolitaine de Montréal ;

De former un groupe de travail composé de la Ville de Gatineau, la Communauté métropolitaine de Montréal et de l'Union des municipalités du Québec afin de préparer une position commune concernant le projet de Chalk River ;

De demander au directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal de préparer un rapport d'expert en sécurité nucléaire concernant notamment les risques et menaces de ce projet sur les sources d'approvisionnement en eau potable qui servira de base aux travaux du groupe de travail ;

.../4



CE18-080
suite

De demander au directeur général de faire rapport au comité exécutif et à la Commission de l'environnement sur l'évolution des travaux et d'en présenter les résultats ;

D'informer la Commission canadienne de sûreté nucléaire que la Communauté métropolitaine de Montréal s'oppose à l'aménagement du dépotoir nucléaire de Chalk River à proximité de la rivière des Outaouais compte tenu qu'une telle installation est susceptible de menacer la source d'approvisionnement en eau potable d'une importante proportion des citoyens du Grand Montréal ;

De demander à la Commission canadienne de sûreté nucléaire de s'assurer auprès du promoteur, Laboratoires nucléaires canadiens, que toutes les options possibles pour la gestion des déchets nucléaires ont été évaluées en priorisant le bien-être de la population et la protection de l'environnement ;

De demander au ministre des Ressources naturelles du Canada, une réflexion globale sur la sécurité nucléaire au Canada et de suggérer que les normes de sécurité nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique soient adoptées et appliquées aux sites sur le territoire canadien pour chacune des catégories de déchets radioactifs ;

De transmettre copie de cette résolution à la Commission canadienne de sûreté nucléaire, à l'Union des municipalités du Québec, à la Ville de Gatineau, à la ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec et au ministre des Ressources naturelles du Canada ;

D'informer la Commission canadienne de sûreté nucléaire que la Communauté présentera un mémoire lorsque des audiences seront prévues à l'égard du projet de dépotoir nucléaire de Chalk River.

CE18-081

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE L'EXERCICE 2017

Dépôt, conformément à l'article 208 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2017.

Il est recommandé au Conseil d'approprier à même le surplus libre

Une somme d'un million de dollars (1 M\$) pour le projet de cartographie des cours d'eau locaux, et

Une somme d'un million de dollars (1 M\$) au fonds de développement métropolitain.

CE18-082

APPEL D'OFFRES POUR LA NOMINATION D'UN AUDITEUR

Il est résolu d'autoriser un appel d'offres public pour la nomination d'un auditeur pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020 de la Communauté.



CE18-083

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire approuve les règlements d'emprunt des municipalités du Québec ;

ATTENDU le Ministre tient compte du taux d'endettement d'une municipalité afin d'établir sa capacité d'emprunter ;

ATTENDU que ces municipalités sont tenues d'indiquer dans leur rapport financier leur part de la dette de l'ARTM et du RTM ;

ATTENDU que le taux d'endettement des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal est affecté par la dette contractée par l'Autorité régionale de transport métropolitain et le Réseau de transport métropolitain (ARTM et RTM) ;

ATTENDU que les municipalités n'ont pas de contrôle sur le budget ou la gestion de l'ARTM et du RTM dont les décisions relèvent de leur conseil d'administration respectif ;

ATTENDU que les municipalités du territoire de la Communauté voient leur pouvoir d'emprunt réduit en conséquence,

Il est résolu

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'apporter les modifications nécessaires, notamment par un amendement du Manuel de présentation de l'information financière municipale afin que lors de la détermination de la capacité d'emprunt des municipalités du territoire de la Communauté, le Ministère ne tienne pas compte de la quote-part des municipalités dans l'endettement total net à long terme de l'ARTM et du RTM ;

De demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'amender les articles 88 et 92 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain et les articles 56 et 60 de la Loi sur le Réseau de transport métropolitain afin que les municipalités de la Communauté ne soient pas garantes des obligations et engagements de l'ARTM et du RTM.

CE18-084

ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 6 AU 26 MARS 2018

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du du 6 au 26 mars 2018.



CE18-085 AMENDEMENT À LA CONVENTION RELATIVE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE DES SEGMENTS N-A0-7 ET N-A0-9 À MONT-SAINT-HILAIRE

Il est résolu

D'approuver, en vertu de l'article 8 du Programme d'aide financière du projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, la présentation du coût des interventions de manière à regrouper les honoraires professionnels et les travaux des segments du sentier cyclable et pédestre dont le financement a été approuvé par la résolution numéro CE16-220 sur le territoire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ;

De modifier en conséquence de la convention de financement intervenue à cet égard entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Communauté ; et

D'autoriser le directeur général à signer cet amendement.

CE18-086 COTISATION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation d'adhésion de la Communauté à titre de membre de la Fédération canadienne des municipalités pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 au montant de deux cent onze mille six cent soixante-huit dollars et vingt-neuf cents (211 668,29 \$) incluant les taxes applicables.

CE18-087 ÉTAT DE SITUATION CONCERNANT LES PROJETS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET DU PROGRAMME SENTIER

Il est résolu

De prendre acte de l'état d'avancement du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire ;

D'approuver la liste consolidée des projets retenus pour les années 2012-2018 du Programme Trame verte et bleue, en remplacement des listes 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2018 approuvés par le comité exécutif par les résolutions numéros CE13-030, CE13-195, CE14-190, CE15-094 et CE17-020 telle que soumise par le comité de direction de l'Entente pour le financement des projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (Entente) ;

De réitérer la demande soumise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en septembre 2016 et en février 2018 par les résolutions numéros CE16-221 et CC18-009 afin de conclure avec la Communauté une nouvelle entente prévoyant, pour les années 2019 à 2023, un financement de 150 M\$ pour des projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, la contribution du gouvernement représentant un montant total de 50 M\$.



CE18-088

PROJET D'ACQUISITION DES ÎLES AUX VACHES ET SAINT-PIERRE À
LAVAL

Il est proposé par la Ville de Laval

De ratifier l'entente intervenue entre la Ville de Laval et le propriétaire des îles aux Vaches et Saint-Pierre le 17 septembre 2017 ;

D'autoriser le déboursé, par la Communauté, d'une somme de quatorze millions dollars 14 M\$ pour financer l'acquisition des deux îles ;

D'autoriser la présidente à signer les documents requis pour donner suite à la transaction.

Suite à un tour de table, cette proposition est rejetée à 7 voix contre une.

Il est proposé de soumettre de nouveau la recommandation du 8 février 2018 retirée en vertu de la résolution CE18-031.

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, le projet d'acquisition des îles aux Vaches et Saint-Pierre, présenté par la Ville de Laval, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement du projet d'acquisition des îles aux Vaches et Saint-Pierre pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de sept millions six cent soixante-six mille six cent soixante-sept dollars (7 666 667 \$), incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec (3 833 334 \$ chacun), selon les termes du Programme, ce financement étant disponible jusqu'au 15 juin 2018 ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE18-089

APPROBATION DU PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2018-2020
DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Il est résolu de recommander au Conseil de la Communauté

D'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, le plan stratégique organisationnel 2018-2020 du Réseau de transport métropolitain (RTM) en demandant de retirer, dans tout le document, la désignation du Réseau sous l'expression « 450 »;

De signifier au RTM que toute mise à jour de son plan stratégique organisationnel 2018-2020 du RTM doit être transmise à la Communauté, pour approbation.



CE18-090 APPROBATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027 DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Il est résolu de recommander au Conseil

D'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, le programme des immobilisations 2018-2027 du Réseau de transport métropolitain ainsi que sa modification visant à intégrer les immobilisations incluses au « Plan d'action en vue d'améliorer la fiabilité et la ponctualité des trains de banlieue », conditionnellement à ce que cette modification soit adoptée par le conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain ;

De demander au Réseau de transport métropolitain de respecter les orientations, les objectifs et les critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement dans le cadre de ses interventions ;

De demander à l'Autorité régionale de transport métropolitain de donner suite à la résolution numéro CE18-071 concernant le centre de maintenance du service de la ligne de train Mascouche visant la recherche d'une solution durable et d'entreprendre les études nécessaires pour évaluer la possibilité d'avoir des voies additionnelles dans le tunnel du Mont-Royal tel que discuté lors de la rencontre du 28 mars 2018 réunissant des représentants des élus de la couronne Nord, du RTM, de l'ARTM et la Communauté.

CE18-091 APPROBATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027 DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Il est résolu de recommander au Conseil

D'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, le programme des immobilisations 2018-2027 de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) ;

De demander à l'ARTM de tenir compte du projet du 100, Place Charles-Le Moyne et de collaborer avec la Ville de Longueuil pour la modification du programme des immobilisations de l'Autorité, le cas échéant.

CE18-092 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 26 AVRIL 2018

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil du 26 avril 2018.

Documents déposés

Note d'information

- Interventions en transport sur le territoire de la Communauté.

Correspondance

- Lettre du 28 mars 2018 du ministre Martin Coiteux, confirmant le versement du montant de 5,5 millions pour la cartographie des cours d'eau identifiés au PMAD.



- Lettre du 13 mars 2018 du statisticien en chef de Statistique Canada, M. Anil Arora, concernant les relevés de données afin de documenter l'usage de cannabis et autres substances.
- Lettre du 28 mars 2018 de 7 organismes visant la protection de l'environnement et du territoire agricole incluant l'UPA demandant au gouvernement du Québec le calendrier de révision du PMAD selon les termes énoncés à la résolution numéro CE17-072 ci-jointe.
- Résolution numéro 93-03-2018 de la Ville de Terrebonne en appui au projet d'acquisition de trois îles par la Ville de Laval.

Correspondance de la Ville de Terrebonne et de la MRC Les Moulins concernant le transport

- Résolution 11262-03-18 de la MRC Les Moulins.
- Résolutions 102-03-2018 et 159-03-2018 de la Ville de Terrebonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 58.

Les résolutions numéros CE18-075 à CE18-092 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire